

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du vendredi 03 avril 2009

L'An deux mille neuf, le trois avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Etaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE – Mme DAS/TATIN – Mme NOIZET – M. JULIEN – M. GARY – M. LEGRAIN – M. MOUFLIER – M. FAUQUEMBERGUE - M. ROSA – Mme GROGNET – Mme DERUERE – Mme DEHAUSSY – M. MAQUET – Mme BIDEAUX – M. CARPENTIER.

Absents et représentés : M. PETITNIOT par pouvoir à M. LEFEVRE ;
M. DUBOIS par pouvoir à M. JULIEN.

Secrétaire de séance : M. FAUQUEMBERGUE Jean-François.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2009

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2009 est adopté à l'unanimité.

2. Règlement d'une indemnité de sinistre (destruction d'un mât d'éclairage-piétons au niveau du n° 26 Rue André BRULE

Le Conseil Municipal accepte l'indemnité d'un montant de 2 140,94 € proposée par la compagnie GROUPAMA, Assureur de la commune, après déduction d'une franchise de 243,12 € qui ne sera remboursée à la commune qu'après aboutissement du recours auprès de la compagnie d'assurances du tiers en cause.

3. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Mme HEBERT Claudine, rédacteur-chef, ayant été admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 3 juin prochain, le Conseil Municipal décide la création à compter du 1^{er} juin 2009 d'un second emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet qui sera pourvu par Mme NICOLAU Jessica, l'intéressée étant actuellement nommée sur un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service fixée à 19h30 mn.

4. Réfection Rue du Stade – Demande de subvention auprès du fonds Départemental de Solidarité

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention en vue de l'exécution des travaux de réfection de la Rue du Stade sur une longueur de 150 ml à partir de l'intersection avec la Rue André BRULE :

- Montant subventionnable hors taxes = 29 800 €
- Montant prévisionnel de subvention = 14 602 €

5. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques – Contentieux avec la Ville de CHAUNY

Mme le Maire expose à l'Assemblée que par délibération en date du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal avait confirmé son refus de règlement des sommes réclamées par la Ville de CHAUNY au titre des frais de scolarisation d'élèves de FLAVY-LE-MARTEL dans les écoles publiques de CHAUNY au titre des années scolaires 2000/2001 – 2001/2002 – 2004/2005 et 2005/2006 pour un montant total de 3 241 €.

Elle indique que suite à cette décision et au rejet de la proposition présentée par la Ville de CHAUNY concernant la signature d'une convention permettant de bénéficier d'un abattement de 50% sur les sommes dues et à devoir, la Préfecture de l'Aisne a été saisie d'une demande de procédure de mandatement d'office à l'encontre de la Mairie de FLAVY-LE-MARTEL.

Le Conseil Municipal réaffirme la position adoptée par le Conseil Municipal dans sa séance du 13 décembre 2007 mais se déclare néanmoins prêt à entamer une négociation avec des représentants de la Ville de CHAUNY afin de régler ce contentieux.

6. Réhabilitation du logement communal n° 6 Place du Général de GAULLE

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement nécessaire à la réalisation du projet estimé à 136 185 € T.T.C et autorise le Mme le Maire à solliciter les différentes subventions (PALULOS – Conseil Général – Région) compatibles avec cette opération.

7. Compte Administratif 2008 et Compte de gestion du Trésorier – Affectation des résultats de l'exercice précédent

Il est donné présentation du Compte Administratif 2008 qui présente un excédent net de 162 204,59 € à la clôture de l'exercice 2007.

Les résultats de l'exercice 2008 s'établissent comme suit :

- **Section de Fonctionnement**
Dépenses : 685 206,11 €
Recettes : 817 938,11 €
Solde d'exécution = excédent de 132 732,00 €

- **Section d'Investissement**
Résultat à la clôture de l'exercice 2007 : déficit de 8 352,49 €
Dépenses : 173 065,50 €
Recettes : 178 501,25 €
Solde d'exécution = excédent de 5 435,75 €

Les restes à réaliser de la Section d'Investissement s'élèvent à 39 231,61 € en dépenses et 28 701,00 € en recettes, soit un déficit de 10 530,67 €.

Le résultat définitif révèle un excédent de 281 489,18 € qui sera repris à l'article 002 « Excédent Antérieur Reporté » du budget 2009.

La présidence de la séance est ensuite confiée à M. VAN ISACKER Eric pour le vote du compte administratif du Maire qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte également une délibération relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice budgétaire 2008.

8. Vote du taux des taxes directes locales pour 2009

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux appliqués en 2008 et les années antérieures, à savoir :

• Taxe d'habitation	=	16,39%
• Foncier bâti	=	18,04%
• Foncier non bâti	=	39,86%

9. Budget 2009

Le budget 2009 est voté après adoption du compte administratif 2008, permettant la reprise de l'excédent net dégagé soit 281 489,18 €.

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 1 088 875 €, la section d'investissement étant équilibrée pour un montant de 497 735 € intégrant les restes à réaliser sur exercice antérieur.

Les principales opérations d'investissement retenues au budget 2009 sont la réhabilitation du logement communal n° 6 Place du Général de GAULLE, la réfection de la toiture de la Mairie et de l'Ecole du Centre, la réfection partielle de la rue du Stade, la création d'un columbarium et d'un Jardin du Souvenir au cimetière communal.

Questions diverses

1. Tarifs du service de restauration scolaire

Le Conseil Municipal adopte une délibération autorisant une modification de la tarification des repas servis à la restauration de l'Ecole du Centre avec effet du 1^{er} mars 2009 en fonction de la composition des repas (complément « fromage » ou non).

2. Imputation budgétaire de certaines dépenses en section d'investissement

L'Assemblée autorise l'imputation en section d'investissement d'une dépense d'un montant global de 806,10 € T.T.C correspondant à l'achat de matériel d'illuminations de fin d'année.

3. Transport des élèves de l'Ecole PARADIS à la restauration de l'Ecole du Centre – Année scolaire 2009 - 2010

Madame le Maire expose à l'Assemblée que la Municipalité envisage, pour l'année scolaire 2009 – 2010, de faire déjeuner les élèves du groupe scolaire Joseph PARADIS à la restauration mise en place à la Salle Polyvalente pour les élèves de l'Ecole du Centre en utilisant le circuit de transport scolaire déjà en place pour la desserte de ces 2 établissements.

Suite aux différents échanges avec les services du Conseil Général et à un courrier reçu le 27 mars dernier, il apparaît que les élèves de l'Ecole PARADIS souhaitant déjeuner à la restauration de l'Ecole du Centre pourraient emprunter le car scolaire si la commune passe avec le Département une convention dite « péri-scolaire » impliquant le versement par la commune d'une redevance annuelle fixée à 478,15 € pour l'année scolaire 2008 – 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

décide d'autoriser Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec les Services du Département pour la mise en place du service à compter de la rentrée scolaire 2009 / 2010.

Questions d'initiative

- M. LEFEVRE Régis : - expose que suite à sa réunion du Samedi 7 mars 2009, la Commission Municipale « Voirie » a constaté le mauvais état général de la rue de la fontaine et suggère la programmation de gros travaux de réfection ;
- signale que des travaux de « point-à-temps » ont été réalisés par les employés communaux sur les voies communales et l'exécution de plantations d'arbustes sur la R.D 937 en sortie d'agglomération direction CHAUNY ;
- Mme NOIZET Annick : - signale la recrudescence de vols de fleurs dans le cimetière et que plusieurs plaintes ont été enregistrées auprès du secrétariat de Mairie ;
- Mme GROGNET Marie : - indique qu'une lampe d'éclairage public est à remplacer au niveau du N° 110 Rue André BRULE ;
- M. FAUQUEMBERGUE Jean-François : - souhaite qu'une date limite soit déterminée pour la remise des articles par les associations et par les élus pour faciliter la mise en page du prochain bulletin municipal ;
- M. LEGRAIN Hervé : - intervenant en qualité de délégué municipal auprès du Syndicat des Installations Sportives du Collège Jacques PREVERT, expose que des travaux de remplacement des huisseries ont été réalisés à la salle dite de « l'ancienne cantine » ainsi que la programmation prochaine des travaux de réfection de la toiture et rappelle les conditions de mise à disposition des équipements appartenant au Syndicat auprès des différents utilisateurs ;
- M. JULIEN Patrick : - rappelle que l'Association « Les Biclounes » organise le dimanche 5 avril prochain la 3^{ème} édition de la randonnée V.T.T. « L'Infernale » et suggère l'acquisition d'un matériel de sonorisation performant ;
- M. MOUFLIER Alain : - sollicite la tenue d'une réunion de la commission municipale « voirie » afin de définir les projets d'amélioration du réseau d'éclairage public à présenter auprès de l'USEDA ;
- expose qu'il y aurait lieu de faire procéder au démontage de cabanons installés par certains actionnaires démissionnaires à l'étang dit du « Grand Marais » et rappelle qu'un arrêté préfectoral régit les conditions d'ouverture et de fermeture de la vanne installée sur le ruisseau dit « La Rigole » ;
- signale que des arbres ont été entreposés à proximité de parking situé auprès de l'étang communal ;
- M. GARY Franck : - s'enquiert de l'état d'avancement du dossier relatif à la suppression du P.N 45 ;
- M. MAQUET Christophe : - se félicite de l'ouverture récente d'un nouveau commerce dans la localité ;
- M. VAN ISACKER Eric : - expose que le concours des Maisons Fleuries sera reconduit en 2009 et la prochaine distribution des bulletins d'inscription.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 5 mai 2009

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-François FAUQUEMBERGUE

Danielle LANCO